

Le petit Cosnacquois



Septembre 2021





> LA LETTRE DU MAIRE

Chères Cosnacaises, chers Cosnacais,

Nous voici au début de l'automne après un été « capricieux » et marqué, toujours, hélas, par les contraintes liées à la COVID19.

Si cette pandémie n'en finit pas et donne parfois l'impression à certains que l'action municipale stagne : il n'en est rien !

Il a simplement fallu s'adapter aux nouvelles règles sanitaires et aux arrêts de travail multiples qui ont pénalisé les structures municipales et, parfois, le service public dû à la population... Les services techniques, fonctionnant à quatre au lieu de sept, et malgré le recrutement saisonnier de jeunes cosnacais, en ont pâti les premiers. De plus, avec une météo particulièrement variée (tantôt pluies fortes retardant tontes et entretien, alternant avec de grosses chaleurs, favorisant la pousse des herbes...) il n'a pas été possible d'entretenir, dans les délais habituels, notre commune. A ce sujet, je remercie pour leur compréhension les personnes qui s'en sont inquiétées et ont admis cette situation qui, je le souhaite, ne devra pas se renouveler. A cet effet nous avons accueilli fin août, début septembre, deux nouveaux agents techniques expérimentés, par mutation, qui renforcent désormais les services. (Par ailleurs, vous trouverez dans ce bulletin un article sur l'entretien des trottoirs qui, concomitamment à nos services, incombe à chacun).

Avant et durant l'été les voiries de Puy Tudole, Bessac, Impasse Graffouillère, Le Chassang ont été refaites, ainsi que le parking de la mairie et des enseignants des écoles.

Les rétrocessions parcellaires administratives permettant la réfection de la Route du Saule sont terminées (à un ou deux refus près !), les travaux pourront donc reprendre d'ici la fin de l'année. (Si nous le pouvons une réunion d'informations aura lieu ou un courrier informatif sera adressé aux riverains).

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), très ralenti par les circonstances, se poursuit et devrait

aboutir d'ici fin 2022. (Sur ce sujet aussi une réunion publique est envisagée).

Je déplore toujours les incivilités diverses, répétées, gratuites sur notre Commune :

- La vitesse : particulièrement signalée dans le bourg à l'approche du château, du Centre de Loisirs et de l'Auberge, mais aussi sur toute la Commune. S'il vous plaît : respectez le code de la route, il y va de la sécurité de tous ! A ma demande appuyée de nombreux contrôles radar sont programmés sur la voirie communale et départementale pour les prochains mois.

- Les dépôts d'ordures : dire que nous avons tout fait pour avoir une déchetterie sur Cosnac !...

- Les nuisances sonores : malgré les rappels réguliers de l'arrêté préfectoral précisant les horaires autorisés de tontes et divers travaux bruyants, nous constatons son non-respect ! Très regrettable pour le bien-vivre ensemble ! (jours ouvrables 8H30/12H00 & 14H30/19H30 ; samedis 9H00/12H00 & 15H00/19H00 ; dimanches et jours fériés 10H00/12H00)

- Et je ne reviens pas sur l'usage du feu : brûlage des déchets verts interdit ; entretien des terrains ; les chiens errants sans surveillance de leur maître...

Pour les conflits de voisinage, souvent générés par ces incivilités, je rappelle que M Mathivaud, conciliateur de justice, peut être saisi sur rendez-vous à l'espace municipal Teyssandier.

Par ailleurs, pour les infractions constatées par les élus et qui ne sauraient être réglées à l'amiable, une convention a été signée avec Mme La Procureur de la République. Elle permet au Maire d'apporter une réponse rapide et de proximité avec les autres réponses pénales sur, par exemple, les conflits de voisinage pouvant porter atteinte à l'ordre public, les atteintes à la propriété publique (obstruction ou accaparement de chemins...), incivilités

commises dans l'espace public (abandon de déchets...), non-respect des élus et des arrêtés du Maire... Si besoin le Procureur interviendra en vertu du code de procédure pénal.

Avant de conclure, je tiens à saluer Marc et Gwendoline qui ont repris la boulangerie Mons à Cosnac. Je souhaite à ce jeune couple dynamique, volontaire et accueillant la bienvenue sur notre Commune. Nul doute qu'ils sauront répondre à nos attentes et notre gourmandise.

Je remercie également les électeurs cosnacais, et de notre canton Brive3, qui se sont déplacés lors des dernières élections départementales et qui m'ont permis, avec Sandrine Maurin et nos suppléants Marie Pargoux et Michel Bénil (Maire de la Chapelle-Aux-Brocs) d'être à nouveau élu au Conseil Départemental.

Enfin, je salue nos enfants, le personnel communal dédié et l'équipe enseignante des écoles élémentaire et maternelle de Cosnac qui ont retrouvé leurs classes, et leur souhaite une belle année scolaire 2021/2022 ; et le Comité des Fêtes qui, en association avec la municipalité, a relancé la fête de Cosnac... malgré tout et pour le plaisir de tous !

Comme vous l'aurez constaté en lisant cette lettre l'action municipale se poursuit à Cosnac !

Les 21 élus cosnacais (Pierre Bouché a démissionné de sa fonction pour raisons personnelles et professionnelles) se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne fin d'année et, je l'espère, un retour à une vie « normale ».

Gérard SOLER, Maire de COSNAC,

Conseiller Départemental de la Corrèze,
1^{er} Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération du Bassin de Brive

> CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2021

L'ensemble des comptes rendus des conseils municipaux est consultable sur le site internet de la mairie : www.cosnac.fr et les délibérations sont consultables en mairie.

> ADMINISTRATION GÉNÉRALE**• Recrutement pour accroissement temporaire d'activité au service entretien**

Pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service entretien, il est nécessaire de recruter deux agents contractuels à raison de 25 heures hebdomadaires pour une période allant du 1^{er} juin au 31 décembre 2021.

> Adoptée à l'unanimité

• Avis sur le projet d'arrêt de révision allégée n°4 du PLU de la Commune de Malemort

En tant que commune limitrophe, la commune de Cosnac doit émettre un avis sur le projet d'arrêt de révision allégée n° 4 du PLU de la commune de Malemort.

> Adoptée à l'unanimité

• Acquisition des parcelles CW136, CW137, CW 140 – Bourg – Régularisation et classement

Dans le cadre du Plan d'Aménagement du Bourg, la commune s'était engagée à régulariser l'emprise des parcelles affectées au domaine public. Il convient donc de procéder à cette régularisation concernant les parcelles CW 136, CW 137 et CW 140.

> Adoptée à l'unanimité

> FINANCES**• Voirie route du Saule – sollicitation du Fonds de Soutien Territorial (FST) de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB)**

Les travaux d'aménagement de sécurité sont réalisés dans le cadre du projet global de restructuration de la route du Saule. Pour la réalisation de ces travaux, il convient de solliciter le versement de la participation de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive au titre du Fonds de Soutien Territorial (FST) à hauteur de 30 000 €.

> Adoptée à l'unanimité

• Travaux de rénovation énergétique – demande de subvention Agence Nationale du Sport (ANS)

Les équipements sportifs de la commune (football, tennis et pétanque) sont devenus vétustes et très énergivores. Afin de pouvoir réaliser ces travaux (remplacement de l'ensemble des éclairages de ces trois structures, agrandissement du terrain de football ainsi que la rénovation complète et agrandissement du vestiaire), il convient de solliciter une subvention de l'Agence Nationale du Sport au titre des crédits régionalisés dédiés aux travaux de rénovation énergétique à hauteur de 80% du montant des travaux HT, soit 429 162,75 €.

> Adoptée à l'unanimité

• Acquisition d'équipements de proximité en accès libre – Aire de fitness – demande de subvention Agence Nationale du Sport (ANS)

La commune envisage la création d'une aire de fitness en accès libre dans le parc communal du château. Pour la réalisation de ce projet il convient de solliciter une subvention de l'Agence Nationale du Sport (ANS) à hauteur de 50% du montant des travaux HT, soit 17 649 Euros.

> Adoptée à l'unanimité

• Tarifs Espace municipal Adrien Teysandier

Suite à la délibération n° 3 du conseil municipal du 20 novembre 2020, il convient de modifier les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à compter du 1^{er} juillet 2021.

> Adoptée à l'unanimité

• Tarifs camps et mini-séjours vacances été 2021

Dans le cadre des activités de l'Espace Municipal Adrien Teysandier il convient de déterminer les tarifs pour les camps et mini-séjours programmés pour la période estivale 2021.

> Adoptée à l'unanimité

Colette COSTE

Adjointe à la communication

> LE CIMETIÈRE

Les haies de thuyas (difficiles d'entretien) ont été arrachées et remplacées allée Michelet par une diversité d'arbustes.

Le nouveau dépositaire est terminé, il se trouve dans la partie nouvelle, à proximité des cavurnes.

La procédure d'état d'abandon des concessions devrait être finalisée d'ici la fin d'année.



Suppression des haies



Le dépositaire

> PLAN LOCAL D'URBANISME

Dans le cadre de la révision générale du PLU, les bâtiments agricoles peuvent changer de destination. Ces bâtiments peuvent être transformés en bâtiment à usage d'habitation. Pour que cette transformation soit possible le bâtiment doit être repéré sur le document graphique (plan de zonage) du PLU.

La mairie procède actuellement à leur recensement. Des critères de sélection sont mis en place dans le cadre du projet de révision du PLU, seuls les bâtiments correspondant

à ces critères seront retenus : accessibilités aux réseaux, qualité patrimoniale du bâti, localisation...

La liste des bâtiments retenus pourra être consultée dans le dossier arrêté du projet de PLU et présenté au public lors de l'enquête publique.

Les demandes d'ajout de changement de destination devront s'effectuer auprès du commissaire enquêteur lors de l'enquête publique. La liste définitive des bâtiments pou-

vant changer de destination sera consultable dans le dossier approuvé du PLU.

Pour toute demande de changement de destination, il convient d'adresser un courrier avec un plan cadastral à l'attention de M. le Maire avant l'arrêt du PLU qui doit intervenir en fin d'année 2021.

Guillaume PELISSIER

Adjoint délégué à l'Urbanisme

> UN POINT SUR LES ASSOCIATIONS

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Cette période de COVID, a littéralement stoppé l'élan associatif de notre commune. Nombreux ont été les présidents d'associations à nous interroger sur la réalisation d'actions ou le déroulement de réunions. Nos réponses variaient selon les recommandations préfectorales. Le bilan est lourd pour certaines associations dont le fonctionnement est étroitement lié à l'organisation de manifestations. A cette perte s'ajoute celle de l'absence de cotisation club.

Afin de favoriser la reprise d'activité de nos associations qui drainent environ un millier de licenciés, la municipalité s'est engagée à maintenir la dotation des subventions sur les deux dernières années.

Nous espérons retrouver tout le monde à la rentrée, avec le même enthousiasme qu'auparavant. Sortir de ce marasme est une priorité liée aux rencontres et à l'échange.

Pour « relancer la machine », nous reprendrons nos réunions. Ainsi les présidents seront invités à participer à la traditionnelle réunion annuelle.

L'État se préoccupe également de la reprise sportive et met en place le "Pass sport". Cette démarche favorise plus les parents que l'association mais elle peut contribuer à augmenter le nombre de licenciés et donc à terme favoriser l'association. En résumé les familles dont les enfants âgés de 6 à 17 ans qui disposent d'une allocation de rentrée

scolaire en 2021, se voient attribuer une réduction de 50€ sur le prix de la licence ou de la cotisation. Cette réduction concerne les associations sportives affiliées à une fédération. Les associations pratiquent la réduction et sont alors remboursées par l'État.

À L'ÉTUDE

Afin de rééquilibrer les subventions attribuées, un nouveau mode de calcul des subventions est à l'étude. Il entrera en vigueur à compter de 2022.

Michel FALZON

Adjoint en charge des associations et du sport

> SERVICES TECHNIQUES

ESPACES VERTS

La gestion différenciée des espaces publics !! avec le temps compliqué du printemps et début d'été.

• Qu'est-ce que la gestion différenciée ? La gestion différenciée est ainsi une adaptation de la gestion d'un espace (conception, entretien) selon les caractéristiques du site et selon son environnement vers une meilleure approche économique et écologique des espaces municipaux.

• Pourquoi faire de la gestion différenciée dans une commune ? La Gestion Différenciée fait évoluer le modèle horticole standard en intégrant à la gestion des espaces verts la dimension écologique. Elle permet de gérer au mieux le patrimoine vert d'une ville avec

des objectifs précis et en tenant compte des moyens humains.

• Pourquoi le fauchage tardif ? Pratiquer le fauchage tardif, c'est agir pour la biodiversité en laissant à la nature le temps de développer des zones refuges pour les petits animaux et les insectes pollinisateurs. La survie de bien des espèces de plantes est également préservée.

Quelques personnes se sont interrogées car le fauchage et les tontes avaient pris du retard cette année. Pourquoi ?

C'est en prenant connaissance de ce qui est présenté en amont que vous trouverez les principales explications de ce petit changement d'habitudes.



La gestion différenciée

> SERVICES TECHNIQUES (SUITE)**VOIRIE COMMUNALE**

Les efforts de chacun ont permis de réaliser dans de bonnes conditions les enduits du programme 2021. Tout d'abord l'équipe du service technique qui a pu faire la préparation pendant une période de beau temps et la société Colas qui a tenu ses engagements de programmation prévue en début d'année.

La réalisation la plus marquante est celle du carrefour de Bessac où les racines du pin pa-



Carrefour de Bessac



Parking de la mairie

rasol communal ont pu être préservées grâce aux bordures ciment. Cet ouvrage permettra en outre d'améliorer la sécurité en réduisant la vitesse des véhicules s'engageant sur la route de Bessac.

Nous avons réalisé la route de Puy Tudole en totalité avec les 2 contre allées, la route de la Graffouillère, le village du Chassang, le parking de la mairie et des enseignants.

La deuxième tranche de la route du Saule devrait se réaliser dans l'automne.

FAUCHAGE DE VOIRIE

Est réalisé par la même entreprise Mr LEYRAT de Ladignac sur rondelle.

RESSOURCES HUMAINES

Deux agents en mutation arrivent en remplacement de titulaires. Nous leur avons réservé le meilleur accueil possible.

André LAFFAIRE

Adjoint au Maire

> CHARTE VILLE AIDANTE AVEC L'ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER

Signature de la charte

Le 27 mai, Gérard SOLER, Maire, a signé avec l'association France Alzheimer section Corrèze, « LA CHARTE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES VILLE AIDANTE ALZHEIMER » pour aider les personnes malades et leurs proches aidants à toujours profiter de la ville.

Nous signons ainsi notre volonté de favoriser l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée au sein de notre commune. Cette

charte engage la commune à faciliter l'association à l'organisation d'animations, d'ateliers, de conférences... pour les familles malheureusement touchées de près ou de loin par cette terrible maladie.

Le 22 septembre a eu lieu la première rencontre « ciné débat » en partenariat avec l'EHPAD de Cosnac.

**N'hésitez pas à vous inscrire au :
05 55 92 82 97, situation sanitaire oblige.**

> RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022

Dans le cadre du recensement de la population 2022 (INSEE), la mairie prévoit le recru-

tement d'agents recenseurs pour la période du 3 janvier au 27 février 2022. Les agents recenseurs ont pour mission de procéder à des enquêtes à domicile sur le logement et sur la situation socioprofessionnelle des ménages. Des séances de formation et des tournées de reconnaissance seront réalisées avant de

procéder à la collecte des informations auprès de la population.

Merci d'adresser votre candidature (CV + lettre de motivation) à l'attention de Monsieur le Maire par courrier (155, Rue du 19 Mars 1962 - 19360 COSNAC) ou par courriel (maire@commune-cosnac.fr

> COSNAC COMMUNE FLEURIE ET LABELLISÉE ! 1 FLEUR

Depuis 3 ans nous avons rajouté un panneau (Villes et Villages fleuris. 1 fleur) sous celui de Cosnac à l'entrée du bourg nord et sud.

Quelle signification ?

Les atouts d'une commune labellisée.

- Une commune conviviale : la présence de nombreux espaces fleuris incite les citoyens à s'impliquer davantage au cœur de projets collectifs, d'animations pédagogiques à la préservation de l'environnement et de la biodiversité.
- Une commune attractive : la présence du végétal en toute saison et l'aménagement d'espace paysager en harmonie avec le patrimoine et l'identité de la commune participe à un environnement accueillant où il fait bon vivre. L'accueil des visiteurs y est particulièrement soigné. La mise en valeur du patrimoine végétal et architectural favorise l'attractivité touristique et contribue au développement de l'économie locale.
- Une commune engagée dans le développement durable : la protection de la faune, de la flore, et des ressources naturelles (gestion raisonnée de l'eau, choix des plantes, mise en place du Zéro-Phyto, valorisation des déchets...) constituent une priorité de la politique locale.

Les communes labellisées prennent en compte les enjeux écologiques de leur territoire et s'engagent pour l'avenir.

Accompagnement des communes : Les communes qui s'engagent dans la démarche de labellisation sont accompagnées par le réseau « Villes et Villages Fleuris » présent sur l'ensemble du territoire. Elles peuvent participer à des réunions d'information, mais aussi profiter de conseils spécifiques lors des visites d'experts qui leur remettent un audit avec des recommandations et des outils de progression. La démarche permet de valoriser le travail collectif entre élus et les services techniques des communes et constitue un outil clé d'orientation des politiques locales.

Cosnac candidate pour le renouvellement du label 1 fleur et pour l'obtention de la 2^e fleur.

Lundi 2 Aout : un comité restreint composé d'élus et de personnels communal a accueilli la délégation régionale et départementale.

Après une présentation très circonstanciée de monsieur le maire et du directeur du service technique dans les locaux de la mairie, c'est en mini bus que nous avons amené nos hôtes sur divers secteurs du territoire afin d'évaluer le niveau qualitatif de notre engagement.

André LAFFAIRE.

Adjoint au Maire



Visite du jury

> CONCILIEUR DE JUSTICE

Comme annoncé dans le bulletin de janvier 2021, un conciliateur de justice (M. Mathivaud) tient des permanences à l'espace Municipal Adrien Teyssandier.

Au cours de ces derniers mois, ce conciliateur a pu rencontrer quelques Cosnacois venus lui exposer leurs problèmes. Il a étudié environ une douzaine de dossiers dont une dizaine a

trouvé une issue favorable ou un compromis entre les deux parties.

Si vous rencontrez des désaccords, des différends avec des voisins, artisans, organismes divers dont la valeur n'excède pas un montant de 5000 euros; n'hésitez pas à contacter le conciliateur. Peut-être existe-t-il une solution ?

Pour prendre rendez-vous, contacter l'Espace Municipal Adrien Teyssandier au 05 55 92 82 97.

Permanences du conciliateur :
les mardis 10h-12h et jeudis 14h-16h

Martin Karine.

1^{re} adjointe au Maire

> COLLECTE DE SANG

Merci, merci à tous les donateurs de sang qui répondent présents aux collectes qui se déroulent 3 à 4 fois par an sur la commune de Cosnac. C'est environ 50 à 60 dons effectués à chaque collecte.

Ce chiffre paraît correct mais les Cosnacois peuvent faire encore mieux.

Donc, pour ceux qui hésitent encore, n'ayez aucune crainte. Faites le premier pas. Sauver des vies vaut plus que la peur d'une aiguille.

Les dates des collectes figurent sur le site de la commune. Les malades comptent sur votre don.

Martin Karine.

1^{re} adjointe au Maire

> L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS EST AUSSI L'AFFAIRE DES RIVERAINS



Qui est responsable de l'entretien du trottoir devant votre domicile ?

Dans leur immense majorité, les trottoirs relèvent du domaine public. Malgré cela, c'est le propriétaire occupant, le locataire ou l'usufruitier de l'habitation qui doit en assurer l'entretien.

Entretien courant des trottoirs : une obligation.

Suivant les règlements locaux, l'entretien du trottoir comprend :

- Le nettoyage des feuilles mortes et détritiques,

- Le désherbage,
- Le dégagement de la neige ou du verglas,
- L'épandage de sel, de sable ou tout autre produit visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver.

Le fait que vous ayez la charge de l'entretien d'un trottoir ne vous donne pas pour autant le droit de l'occuper. Si le stationnement des voitures est interdit dans la rue, il l'est également pour vous. S'il est autorisé, la place située devant votre logement ne vous est pas pour autant réservée. Si vous stationnez sur le trottoir dont vous avez l'entretien, vous pouvez être verbalisé

> RESSOURCES HUMAINES

Au niveau des ressources humaines, il y a eu de nombreux mouvements de personnel. Après des départs volontaires, des changements de postes, des départs à la retraite et malheureusement des décès, tous les services municipaux ont connu des perturbations.

Depuis ce début de mandat, voici les nouveaux agents communaux qui sont venus compléter les équipes déjà en place :

Services techniques : Hugo BORDIER
Rémy JAMES

Service entretien : Marion MASCRES
Sarah LE GLASSE

Service animation : Clémentine SOULT
Charline FREDERIC

ATSEM : Swany LAGARRIGUE

Mairie : Cyrille PEYRARD

En tant qu'adjointe déléguée aux ressources humaines, je ne peux que constater qu'il s'avère de plus en plus difficile de trouver du personnel compétent. C'est la raison pour laquelle, nos services techniques ont le plus subi un manque de personnel. C'est pourquoi, vous avez sûrement remarqué un retard dans l'entretien des espaces verts sur notre commune. Nous faisons appel à votre compréhension. Depuis la rentrée de septembre,

tous nos services ont retrouvé leurs effectifs (presque au complet).

L'équipe municipale souhaite la bienvenue à tous ces nouveaux agents en espérant qu'ils s'épanouissent dans leur nouveau poste. Et un grand merci à tous les agents de la commune de Cosnac pour le travail accompli, malgré les conditions difficiles de ces derniers mois.

Martin Karine.

1^{re} adjointe au Maire

> RENTRÉE SCOLAIRE



Nouvelle rentrée sous le signe de la Covid-19 pour nos écoliers du groupe scolaire de Cosnac, dans le respect du nouveau (encore un !!!) protocole sanitaire de cette rentrée 2021-2022. Ceux sont 95 enfants en école mater-

nelle et 142 enfants en élémentaire qui ont fait leur rentrée.

Un mot sur les effectifs: ceux de l'élémentaire se maintiennent au mieux, mais ceux de la maternelle sont en nette augmentation, ce qui est optimiste pour l'avenir.

Chaque écolier a pu retrouver sa nouvelle classe en compagnie de ses anciens ou nouveaux camarades.

Merci à notre équipe d'entretien pour ce travail difficile et pénible. Le résultat parle de lui-même.

Pendant cet été des travaux de maintenance ont été réalisés, ainsi qu'un nettoyage approfondi de chaque classe et de chaque espace du groupe scolaire. Certains travaux ont été

réalisés, d'autres le seront au fil de l'année les mercredis et durant les vacances.

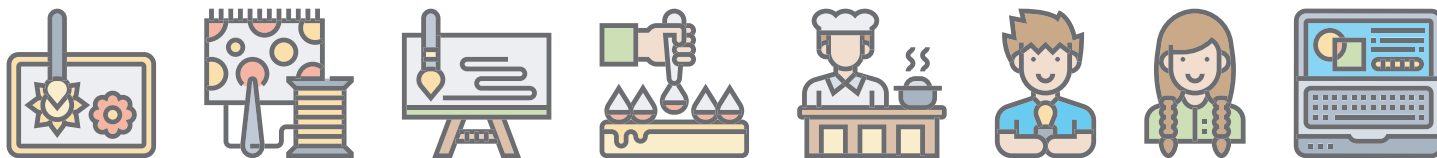
A partir de cette rentrée, les enseignants en partenariat avec tous les services communaux vont œuvrer pour s'inscrire dans un dispositif éco-école. Les enfants vont apprendre de nouveaux gestes écologistes, de nouvelles habitudes afin de mieux respecter la nature. Ce sera le fil rouge de cette année scolaire et des suivantes.

Donc tout est prêt pour que nos enfants apprennent en toute sérénité. Pourvu que la Covid-19 soit clémente avec notre école.

Martin Karine.

1^{re} adjointe au Maire

> ESPACE MUNICIPAL ADRIEN TEYSSANDIER



L'ESPACE DE VIE SOCIALE FAIT SA RENTRÉE

Les inscriptions ou réinscriptions aux activités sont ouvertes.

Pour tout renouvellement d'inscriptions, nous vous demandons de bien vouloir réaliser l'ensemble des formalités avant la reprise des activités.

Les documents à nous fournir sont : l'attestation d'assurance (responsabilité civile), le dernier avis d'imposition, un certificat médical pour la pratique du yoga, une photo.

Aucune inscription ne sera prise en compte sans complétude du dossier.

Les activités reprendront selon le calendrier ci-contre :

Il est possible que de nouveaux ateliers viennent compléter l'offre existante.

Les tarifs en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021 et révisables au 1^{er} janvier 2022 sont téléchargeables sur le site : Cosnac.fr, rubrique Vie Pratique/Centre municipal Adrien TEYSSANDIER.

Les séances se dérouleront dans le respect des mesures sanitaires en vigueur (gestes barrière, distanciation, port du masque obligatoire pour les personnes de + de 11 ans, hygiène des mains avant et pendant les séances).

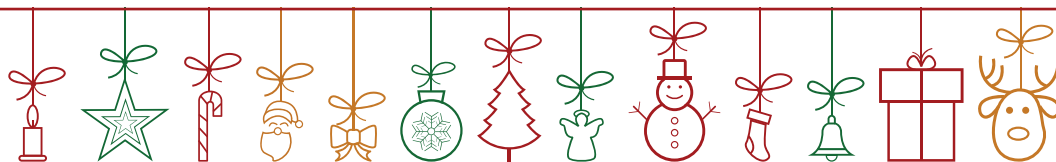
Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le secrétariat de l'Espace Municipal Adrien Teyssandier : 05 55 92 82 97 ou centreteyssandier@commune-cosnac.fr

Pour toute nouvelle inscription, les documents sont à télécharger sur le site : Cosnac.fr, rubrique Vie Pratique/Centre municipal Adrien TEYSSANDIER

Anglais enfants	Jeudi 16 septembre 2021 de 16h45 à 17h45
Anglais adultes	Jeudi 16 septembre 2021 de 18h à 19h
Ateliers créatifs en famille	Dates à définir
Ateliers créatifs ados/adultes	Dates à définir
Atelier éveil et contes	Lundi 13 septembre 2021 de 9h45 à 11h15
Ateliers numériques	A définir
Bibliothèque	Samedi 28 août 2021 de 10h00 à 12h00
Couture – Groupe 1	Mardi 07 septembre 2021 de 13h30 à 16h30
Couture – Groupe 2	Mercredi 08 septembre 2021 de 14h à 17h
Cuisine adultes	Dates à définir
Cuisine en famille	Dates à définir
Dessin/peinture	Mardi 14 septembre 2021 de 16h45 à 19h45
Espagnol	Mercredi 15 septembre 2020 de 18h à 19h
Guitare	Jeudi 16 septembre 2021 à partir de 16h30
Réparation de petit électroménager	Date à définir
Yoga	Jeudi 16 septembre 2021 de 10h à 11h15 et de 19h à 20h15



Décoration de Noël



PROJET COLLECTIF DECORATIONS DE NOEL

En concertation avec les élus et les responsables des services municipaux, un projet collectif est lancé sur la commune.

L'objectif est de mettre en place une action fédératrice autour de la création de décors de Noël (confectionnés à partir de matériaux de récupération et/ou de matériaux naturels) pour embellir notre commune.

Afin de réaliser ce projet, nous faisons appel à votre générosité à travers :

- Des dons de palettes en bois, peintures acrylique, tissus en polyester et grosses pommes de pin.
- Votre participation (même de manière ponctuelle).

Si vous voulez vous investir dans ce projet, merci de contacter le secrétariat d'espace de vie sociale au 0555928297 ou par mail: centreteyssandier@commune-cosnac.fr

> CENTRE DE LOISIRS



Vive les vacances à l'accueil de loisirs de Cosnac !

Le centre de loisirs est l'occasion de faire de nouvelles rencontres, de retrouver des copains et surtout de passer des temps de vacances qui resteront inoubliables.

Juillet et Août ont accueilli des enfants âgés de 3 à 17 ans pour lesquels l'équipe d'animation avait concocté un planning d'activités diversifiées. Le voyage a commencé en se mettant tout d'abord dans la peau d'un scientifique, puis d'un pirate ou se retrouver projeté dans la préhistoire, participer aux jeux olympiques, découvrir la saga « Star Wars » ou être un super détective et pour finir se plonger dans les mondes marins.

A ces occasions, des activités manuelles, culinaires et des jeux ont été mis en place pour répondre aux demandes des enfants.

De plus, des prestataires de services sont venus pour les initier à la poterie, à la fabrication d'un cuiseur solaire, à l'équitation, au roller, au vélo, au tir-à-l'arc et à la pêche.

Les vacances, c'est aussi les sorties avec les copains. Notre territoire étant doté de lacs entourés d'espaces bucoliques, nous avons permis de profiter de temps de baignades où les enfants se sont amusés à construire des châteaux de sable, faire des gâteaux délicieux mais à condition de ne pas les manger.



Le voyage continu avec les visites culturelles du Préhisto parc à Tursac, du parc des sports loisirs nature Hermeline à Bussière-Galant et la rencontre avec 300 espèces aquatiques à l'aquarium de Limoges.

De plus, nous souhaitons mettre à l'honneur notre jardin partagé situé dans le centre du bourg derrière la salle polyvalente. Nous y disposons de quatre parcelles où tout au long de l'année les enfants ont désherbé, gratté, semé, planté et le graal : récolté les légumes tout au long de l'été au grand bonheur de nos petits.

L'équipe d'animation et les enfants remercient nos cuisiniers Manon et Denis qui ont su nous régaler tout au long du séjour en mettant nos papilles en éveil.

L'été au centre de loisirs est terminé, mais l'aventure continue sur les mercredis du temps périscolaire et les prochaines vacances.

Pour tous renseignements

Par téléphone : 05 55 92 82 97 ou par mail : centereteyssandier@commune-cosnac.fr

> RAPPEL À L'ORDRE

Au Tribunal judiciaire de Brive, le vendredi 31 mai, a été signée la convention sur la mise en œuvre de la mesure de rappel à l'ordre, entre Emilie ABRANTES, Procureur de la République et Gérard SOLER, Maire de la Commune.

Le rappel à l'ordre est un outil à la disposition du Maire, destiné à apporter une réponse rapide et souple à des faits non délictuels de nature à entraîner un trouble au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à sa salubrité. C'est

une injonction verbale adressée par le maire, dans le cadre de son pouvoir de police et de ses compétences en matière de prévention de la délinquance, et ce, après consultation du Procureur de la République.

À titre indicatif le rappel à l'ordre s'applique :

- Aux conflits de voisinage pouvant porter atteinte à l'ordre public
- Aux atteintes à la propriété publique
- À la divagation d'animal

- Aux incivilités commises dans l'espace public (abandon de déchets...)
- Aux incidents aux abords des établissements scolaires
- À la présence constatée de mineurs non accompagnés, dans des lieux publics à des heures tardives quand les faits sont de nature à troubler l'ordre public
- À certaines contraventions aux arrêtés du maire.

> INFORMATION LIBEO – MODIFICATION DES HORAIRES LIGNE 9

LIGNE 9

COSNAC-PUY TUDOLE <> PLACE DU 14 JUILLET

HORAIRES VALABLES du lundi au vendredi, hors jours fériés, à partir du 05 juillet 2021

libeo-brive.fr

Suivez-nous sur Facebook 



LIGNE 9 >> PLACE DU 14 JUILLET > COSNAC-PUY TUDOLE

Les horaires sont donnés à titre indicatif et tiennent compte des conditions normales de circulation.

Place du 14 juillet	17:45	18:45
Koenig	17:46	18:46
République	17:47	18:47
Lyautey	17:48	18:48
Tassigny	17:49	18:49
Alsace Lorraine	17:50	18:50
Courteline	17:51	18:51
Thérèse Simonet	17:52	18:52
ZA. Brive Est	17:53	18:53
Lotissement des Pins	17:56	18:56
Le Paysse	17:58	18:58
Centre Bourg	18:00	19:00
Stade	18:02	19:02
Puy Tudole	18:05	19:05

LIGNE 9 >> COSNAC-PUY TUDOLE > PLACE DU 14 JUILLET

Les horaires sont donnés à titre indicatif et tiennent compte des conditions normales de circulation.

Puy Tudole	07:20	08:20
Stade	07:23	08:23
Centre Bourg	07:24	08:24
Le Paysse	07:25	08:25
Lotissement des Pins	07:27	08:27
ZA. Brive Est	07:30	08:30
Thérèse Simonet	07:32	08:32
Courteline	07:33	08:33
Alsace Lorraine	07:35	08:35
Labenche	07:38	08:38
Place du 14 juillet	07:40	08:40

> LE SAVIEZ-VOUS ?

Notre village possède un trésor !

Pour le trouver, dans le bourg, prenez la route de Bessac, entre la pharmacie et la chapelle. Passez le ruisseau et commencez à monter.

Vous y êtes ! Ouvrez grand vos yeux sur le « talus » à gauche : La discordance permo-triasique vous offre son plus beau profil.

Notre trésor est géologique : vous vous trouvez devant l'unique affleurement du bassin de Brive montrant un tel phénomène.

Cette zone de contact anormal témoigne des changements subis par l'écorce terrestre à l'époque de l'érosion du Massif Central.

La couche inférieure est composée de grès rouges (du Permien) et la couche supérieure de conglomérats (du Trias) à éléments quartzeux.

Vous pouvez admirer cette discordance sur une centaine de mètres.



L'observation de ce site répertorié et inventorié au patrimoine géologique du Limousin enrichira votre prochaine balade à Cosnac !

Colette COSTE

Adjointe à la communication

> COSNAC - ÇA MARCHE

Depuis début juillet, un circuit Randoland a été mis en place par la municipalité.

Durant tout l'été il était fréquent de rencontrer des familles avec leurs enfants sur ce parcours. Petits et grands, à la recherche des indices en observant le patrimoine historique, architectural ou naturel ont été ravis de cette randonnée accessible à tous et surpris de la richesse de notre petit patrimoine.

Ce circuit de 4,6 km, conçu comme un jeu de piste a permis de visiter, se balader, s'amuser, et a amené de nombreux touristes à découvrir Cosnac.

Pour vous procurer la fiche circuit rendez-vous soit :

- sur Randoland.fr
- à l'Office de Tourisme de Brive
- à l'accueil de la Mairie de Cosnac ou au Centre Municipal Adrien Teyssandier

Colette COSTE

Adjointe à la communication



> COMITÉ DES FETES

On vous l'avez promis, nous étions prêts !

Malgré une année contrastée par les contraintes sanitaires, la fête a bien eu lieu comme promis.

Vendredi soir, en début de soirée, la pluie s'est invitée mais n'a pas empêché le déroulement du marché de producteurs de pays qui a eu un succès non négligeable et pas moins de 12 producteurs étaient présents.

Samedi la fête a continué avec une soirée dansante, un spectacle de magie et le feu d'artifice offert par la municipalité et le dimanche le vide grenier, le traditionnel repas et diverses animations de rue sous un soleil radieux et un temps estival.

Les membres du comité des fêtes remercient les nombreuses personnes qui ont participé à la réussite de ces 3 journées festives.



> TENNIS CLUB DE COSNAC

Nouveau logo, Nouveau Polo : Le tennis club de Cosnac a décidé d'offrir à tous ses licenciés un polo avec son nouveau logo. En cette période difficile, marquée par les inquiétudes autour de la pandémie, nous espérons que ce petit geste fera plaisir aux tennismen et tennismen du club. C'est pour nous une manière de les remercier de leur fidélité au club.



Opération Tennis à l'école

Nous avons quand même réussi à honorer tous les cours des enfants de l'école de tennis grâce à Xavier Baron, notre entraîneur, qui a mis en place des créneaux de rattrapage. Cela n'a néanmoins pas été possible pour les cours des adultes.

L'opération « Tennis à l'école » a été une grande réussite. Les 44 enfants de l'école de Cosnac, répartis en 2 classes (CP, CE2), ont pu découvrir le tennis grâce au projet pédagogique mis en place par l'Académie de Limoges, le Comité départemental et le TC Cosnac.

Enfin, si la crise sanitaire nous le permet, nous allons organiser notre tournoi en salle du 08 au 27 novembre 2021.

Adrien PERRINET

Bureau du TC COSNAC



Nouveau Maillot

> ASSOCIATION CYCLISTE COSNACOISE

TROPHÉE DE FRANCE DES JEUNES VÉTÉTISTES 2021

Du 02/08 au 06/08 s'est déroulé le TFJV à

l'Alpes d'Huez. Parmi 24 jeunes, 5 cosnacois ont été sélectionnés pour représenter la Nouvelle Aquitaine.



Trial



Podium Nouvelle Aquitaine

SAISON 2021/2022

L'école de vélo a rouvert ses portes le 4 septembre pour le bonheur des enfants.

- Deux séances gratuites pour les enfants non initiés ont été mises en place le samedi pour faire connaître l'école et son mode d'apprentissage.
- Les cours seront dispensés les mercredis et samedis de 14h30 à 17h (présence d'un brevet d'état)

- Pour les adultes, toujours les sorties dominicales dans le secteur, sortie en randonnée extérieure et compétition pour les compétiteurs.
 - Des manifestations sur la commune sont en cours de programmations pour les mois à venir. Vous pouvez suivre la vie du club sur notre page facebook, et n'hésitez pas à liker et partager, merci !
- Pour de plus amples renseignements veuillez contacter le : 06 84 84 31 14

- Agathe Vauchamp (benjamine)
- Antoine Clemente (benjamin)
- Maël Barbarin (cadet)
- Nathan Rousselle (cadet)
- Rafaël Verlhac (cadet)

- Lundi place au défilé sur le thème des Jeux Olympiques de «Tokyo à Paris».

La Nouvelle Aquitaine se classe 2°.

- Mardi lancement de la compétition, relai par équipe composé de 4 garçons et une fille par catégorie dans une ambiance survoltée sur un petit circuit.

Les cosnacois participants : Agathe et Antoine pour les benjamins et Nathan pour les cadets.

La Nouvelle Aquitaine se classe 5°.

- Mercredi c'est trial sous une pluie battante et un froid glacial augmentant la difficulté de cette discipline. Classement des Cosnacois : benjamins Agathe 6°, Antoine 31°, et pour les cadets Rafael 19°, Maël 50°, Nathan 63°.
- Jeudi le XCO sur le «circuit de la coupe de France» beau mais exigeant...

Classement des Cosnacois : benjamins Agathe 4°, Antoine 17° et pour les cadets Nathan 13°, Maël 43°, Rafael 5°.

- Pour le dernier jour, place à la DESCENTE qui contrairement au TRJV est plus longue : pour les meilleurs plus de 3 minutes.

Classement des Cosnacois : benjamin Agathe 7°, Antoine 46° et pour les cadets Rafael 5°, Maël 38°, Nathan 59°.

Au général les benjamins finissent 3° et les cadets 9°.

La Nouvelle Aquitaine termine 7° sur 15 équipes.

Félicitations à eux pour leurs sélections et pour avoir aussi bien représenté le club.

L'AC COSNAC était l'un des deux clubs les plus représentés de la Nouvelle Aquitaine avec 5 participants.



Sortie adultes du dimanche matin

> SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE

La société a tenu son assemblée générale le 4 septembre. La crise sanitaire perturbe notre activité associative. Nous n'avons pu organiser cette année encore les repas publics attendus par beaucoup, d'autant que nous avons souhaité limiter les risques de diffusion du virus.

Nous avons été très sollicités, cette inter-saison, sur les dégâts dus aux prédateurs de volailles. Le renard a bénéficié de la fermeture de sa chasse liée au confinement à l'automne, puis de règles contraignantes jusqu'à

fin mars, pour proliférer massivement. Nous invitons à remplir les déclarations de dégâts prévues à cet effet, moyen d'évaluation objective de cette population, idem pour les autres espèces le cas échéant.

La sécurité à la chasse, priorité :

La sensibilisation à la sécurité a toujours été un fil conducteur de notre société de chasse, réitérée à chaque occasion. De même pour la courtoisie avec autrui : propriétaires, autres usagers de la nature, riverains.

Désormais, tout chasseur doit suivre une formation sécurité d'ici à 2030 (loi chasse), organisée au niveau départemental par la fédération des chasseurs, sous contrôle de l'État via l'Office Français de la Biodiversité.

En impulsant les inscriptions dès le mois de juin, huit de nos chasseurs ont pu suivre, le 9 septembre, la cession à Champagnac la Noailles. Avec 48 membres, nous visons la totalité formée d'ici 5 ans au plus tard.

> CLUB JECLAT



Séance de Gym des petits

Chers adhérents

Après une longue période défavorable à la pratique de nos activités sportives, nous allons, du moins je l'espère, pouvoir nous retrouver dès le 6 septembre. Cette reprise ne signe pas la fin des risques de contamination aussi nous vous demandons de continuer à respecter les mesures barrières (traitement des mains avec la solution hydro-alcoolique, port du masque sauf pendant l'activité sportive, distanciation, traitement du matériel utilisé comme objet contact...).

Qu'en est-il de la cotisation et de la licence pour la période 2021-2022 ?

La cotisation est la part permettant au club de fonctionner.

Le montant de la licence est intégralement reversé à la fédération d'appartenance.

Les judokas ont suivi les cours sur la période avril-mai 2021. Les cours ne seront pas factu-

rés, de même que la licence 2020-2021 prise en charge par le club. Il en est de même pour les jeunes pratiquantes en gym.

Comme vous avez pu le constater, vos chèques correspondant à la période 2020-2021 n'ont pas été encaissés et vous seront rendus. Pour les personnes ayant réglé en liquide, contacter l'un des membres du bureau pour décider des modalités de remboursement.

Nous démarrons une nouvelle période 2021-2022 pour laquelle licence et cotisation seront dues.

Activités-Enseignants

Taekwondo : Nous regrettons le départ de l'enseignant bénévole Yan V. nous obligeant à suspendre l'activité taekwondo.

Pilâtes : L'enseignante Judith M. nous quitte mais elle sera remplacée par Nathalie T.

Les cours du lundi et jeudi soir en gym adulte seront assurés par Cathy L.

Anne-Marie F. assurera les cours des lundi matin, jeudi matin et mardi après-midi en gym seniors.

C'est avec impatience que nous attendons de nous rencontrer de nouveau.

PS : Un grand merci à l'équipe de France de judo ayant totalisé 8 médailles sur 33. Ce résultat valorise le rôle des enseignants sur les tatamis et le code moral.

Michel FALZON

Président du club



Le Prof de Judo

> CLUB DE DANSE DE COSNAC

À la recherche d'une Activité Plaisir pour la Rentrée : Rien de Mieux que les Cours de Danse du Club de Danse de Cosnac, qui cochent pour vous toutes les cases pour s'évader, s'amuser, prendre du plaisir et rencontrer des amis.

De par sa structure, son cadre, son fonctionnement simple, convivial et familial, tous les participants peuvent se sentir à l'aise et y trouver sa place.

Vous savez marcher... Vous saurez danser!

Que vous soyez déjà danseur, ou que vous n'ayez jamais fait un pas de danse vous serez accueilli en toute simplicité et orienté dans le cours qui vous correspond.



Les danseurs du Club de Danse de Cosnac pour l'EHPAD de COSNAC

La danse : Activité qui se pratique pour le plaisir et qui apporte multitude de bienfaits sur la santé de chacun. Outre les effets physiques connus depuis longtemps, la danse favorise également notre bien-être psychologique. Elle sert à évacuer le stress et procure une véritable détente.

La danse se pratique en groupe, ce qui renforce les liens sociaux et facilite la communication.

La Nouvelle saison Danse débutera le Lundi 06 Septembre 2021

Lieu : Local Danse, situé au fond du parking du Groupe Scolaire de Cosnac

Accueil des adhérents à partir de 19h.

C'est dans une ambiance conviviale et chaleureuse que vous pourrez : Découvrir, apprendre ou vous perfectionner dans les danses de doubles, dites aussi : Danses de salon ou danses de bal et de Société.

VOUS POURREZ APPRENDRE : Rock'n Roll, Cha Cha Cha, Rumba, Salsa, Bachata, Kizomba, Merengue, West Coast Swing.

Sans oublier, Valse, Tango, Pasodoble, Samba, mais aussi, Boston, Baïon, Charleston, Polka, Java etc.

DANSES de SALON :

sur trois niveaux

- Débutants : Lundi de 19 h 30 à 21 h
- Intermédiaires : Mardi de 20 h à 21 h
- Avancés : Mardi de 20 h 15 à 22 h 15

DANSES RÉCRÉATIVES :

ou Danses en ligne et en SOLO

Chaque Jeudi soir : 20 h à 21 h dans la Salle Polyvalente de Cosnac

Ces danses ne nécessitent pas de partenaire Venez Danser en Ligne et en Solo sur musiques latines, standards et musiques actuelles.

Venez faire vos premiers pas avec deux cours d'essais Gratuits

Renseignements : 06 10 83 72 75

> ASSOCIATION DES 2 M

Après ces derniers mois si difficiles à vivre et qui ont vu à 2 reprises l'annulation de nos fêtes du pain et de nos feux de saint Jean, l'association des 2M a souhaité recréer une partie du lien social qui unit les hameaux de Malepeyre et de Maranzat.

C'est autour d'une sangria, qu'une trentaine de personnes se sont retrouvées le vendredi 13 août sur le terrain mis à disposition gracieusement par madame Lachaise.

Le matin, les 2 Daniel se sont retrouvés au four de Georges Gramond pour préparer et cuire une fournée de pain. En l'absence de Gérard Soler, Karine Martin (première adjointe) et Michel Falzon (adjoint en charge des associations) nous ont fait le plaisir de venir trinquer avec nous.

Favorisée par le beau temps et l'envie de pouvoir enfin se retrouver (en veillant bien sûr au respect des gestes barrière) la soirée s'est

prolongée tard puisque la nuit était déjà tombée lorsque les derniers participants se sont quittés.

Nous espérons tous que l'année prochaine nous pourrions reprendre toutes nos activités traditionnelles.

Daniel BROS

Président

> RANDO RÉVEIL

L'association de randonnées Rando Réveil repart pour une nouvelle année sportive. Des sorties à la journée, entre 16 et 22 km environ, toujours dans la bonne humeur.

L'association est affiliée à la Fédération française de la randonnée pédestre et vous attend

pour de nouvelles aventures, entre Corrèze, Lot et Dordogne.

Pour me contacter :
Sylvie Okupny 0656744177
ou par courriel :
sylvie.okupny@laposte.net



Sortie à l'étang de pêche à Le Lonzac

> CETTE ANNÉE-LÀ : AN 2 (1793)

Sur « Cosnac à la Loupe » Dominique LESTANI nous rédigeait des articles sur « l'histoire de nos villages ». Il poursuit ses publications sur d'autres thèmes. Nous le remercions chaleureusement.

QUAND LA MUNICIPALITÉ DE COSNAC VENDIT LES CLOCHES...

Le clocher de l'église de Cosnac comporte trois emplacements destinés aux cloches. Seuls deux sont occupés.

Le document le plus ancien à ce sujet, date du 13 octobre 1715, lorsque Jovenel, curé de Cosnac « bénit la seconde cloche », laquelle « avait été fondue le 27 septembre 1715 et a été montée au clocher le 24 octobre 1715 et tous les frais se montent à cent livres ». Les parrains de la cloche, Pierre Chamailard bourgeois, Laure de Sapientis veuve Jovenel et le Sieur de Maranzat étaient tous de Brive. Il y avait donc au début du dix-septième siècle deux cloches.

En frimaire de l'An 2 (décembre 1793), branle-bas de combat. La Révolution bat son plein. Un décret ordonne la destruction des cloches. Elles sont descendues du clocher et emmenées au district révolutionnaire de Brive. Elles seront fondues et transformées en canons. Le 11 frimaire, la municipalité de « l'Égalité » (nouveau nom de Cosnac à la Révolution) met aux enchères « les ferrements de la seconde cloche » (les éléments métalliques qui la soutenaient), à des citoyens de la commune. Et Cosnac se retrouve avec un clocher... sans cloche.

Actuellement l'église Saint-Just arbore deux cloches : une dans la niche centrale, une autre, dans la niche Sud. Chacune, porte, en relief, des inscriptions qui permettent d'en reconstituer l'historique.

La plus ancienne est celle du côté Nord. Elle date de 1813. Voici les inscriptions :

L'AN 1813 NOUS AVONS ÉTÉ BÉNIE PAR MR MARIE VICTOIRE DE COSNAC CURE DE BRIVE VICAIRE GÉNÉRAL DE LIMOGES.
MR JEAN BAPTISTE GERNOLE CURE DE COSNAC.
MON PARRAIN MR MARTIAL JOSEPH DE COSNAC.
MA MARRAINE DE MLE MARIE LOUISE LALBA FILLE DE MR FRANCOIS LALBA AGENT DE LA COMMUNE.
MR JEAN BAPTISTE LACOSTE MAIRE SINDIC FABRICIEN.
MESSIEURS CHRISTOPHE DE COSNAC ET PIERRE RAYNAL.

J B SALVA FONDEUR

Cette cloche a été mise en place sous Napoléon Ier en 1813. Elle a été bénie par Marie Joseph Victoire de Cosnac, né au château en 1764. Comme tous les hommes de la famille Cosnac, il avait émigré pendant la Révolution. A son retour, il a été nommé curé de Brive et sera bientôt archevêque de Sens.

Jean Baptiste Gernolle a connu des années difficiles. Curé clandestin de Ligneyrac en 1798, il est déporté à l'île de Ré. Il s'évade. Il est repris. Il s'évade à nouveau, revient à Ligneyrac. Curé de Nespouls en 1803 il est curé de Cosnac de 1804 à 1816.

Le parrain de la cloche, Martial Joseph de Cosnac (Cosnac 1767/1830) est un frère de Marie Joseph Victoire.

La marraine, Marie Louise Lalba est la fille de François Lalba. Habitant du Gaucher, il avait été élu maire en pleine tourmente révolutionnaire, en 1790, à 25 ans.

Jean Baptiste Lacoste, notaire à Graulière, lui a succédé. Il est maire et préside aussi la « fabrique », le conseil paroissial de l'époque. Autant Lalba avait adhéré au processus révolutionnaire, autant Lacoste l'a combattu.

Christophe de Cosnac, un temps pourfendeur des insurgés d'Allasac en 1790, puis émigré, est de la fratrie des Cosnac (ce Cosnac et le précédent étaient impliqués dans les événements survenus à Freyssinges en 1790 : voir bulletin n°3 de mai 2021).

Pierre Reynal, du Saule, a été « officier municipal » à Cosnac pendant la Révolution.

Le fondeur (ambulant ?) Jean Baptiste Salva, était de Breuvannes-en-Bassigny (Haute-Marne), où il était « fondeur de métal ».

La deuxième cloche, plus récente date de 1920 :

J'AI ÉTÉ BAPTISÉE EN L'AN DE GRÂCE 1920

JE M'APPELLE HELENE ITHIER

J'AI EU POUR PARRAIN ARMAND MARIE JOSEPH ITHIER COMTE
HORRIC DE LA MOTTE
ET POUR MARRAINE MARIE HELENE DE LA LEYSSONIE VICOMTESSE DE CHALUP
A MESPOULET CURE.
P COSTE MAIRE

CHAMBON FONDEUR A MONTARGIS LOIRET



Armand Marie Joseph Ithier comte de la Motte, né en 1884 au château de Cosnac, était le fils de Marie Gabrielle de Cosnac. Cousin des de Chalup, il a été lieutenant de l'ouvrier, et a vécu au château de Mazerolles à Salins (Cantal).

Hélène Breton de la Leyssonie était l'épouse de Joseph de Chalup (1891/1970). La cloche est baptisée des prénoms du parrain et de la marraine.

En 1920, le curé de Cosnac était Alfred Mespoulet, originaire de Sourzat. Il vivait au presbytère avec sa mère Jeanne et sa gouvernante

Marie Durand. Mobilisé en mars 1915, il rejoint la paroisse de Cosnac le premier mars 1919. Il y reste jusqu'en 1935.

Pierre Coste, le maire de l'époque était du Battut (son nom est gravé sur le mur de la mairie et trois générations de Coste furent maires de Cosnac).

Cette cloche provenait de chez Chambon, fondeur à Montargis (Loiret).

Dominique LESTANI

> CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

LA BOULANGERIE PÂTISSERIE MARCOLINE

Place du Pouget à Cosnac

Vous propose une large gamme de pain avec de la farine tradition Label Rouge, farine de campagne, farine de blé blanche, toutes produites sans pesticides ainsi que de la pâtisserie boulangère et surtout de la viennoiserie faite maison.

Ouverte du lundi au vendredi de 6h30 à 13h et de 15h30 à 19h30

Le samedi et dimanche de 6h30 à 13h

FERMETURE LE MERCREDI

TEL : 05 44 31 05 41

> ÉTAT CIVIL

ILS SONT ARRIVÉS



09/03/2021 : **Lou** de Clémence ROL et Ludovic FOURNIER
 16/04/2021 : **Malo** de Delphine GOUDAL et Yohan GRAFTEAUX
 04/05/2021 : **Tibo** de Marion ODORICO et Camille REYJAL
 06/05/2021 : **Alexis** de Elodie LEYRAT et Jérémy POTHÉE
 06/05/2021 : **Kiara** de Elodie JUGIE et Ahmadi M'HADJI
 10/05/2021 : **Sacha** de Elodie MERLE et Quentin DOUDARD
 27/05/2021 : **Aaron** de Carole BERNICAL et Jamie CHEESEMAN
 17/06/2021 : **Ivana** de Marine DE MEYER et Marc FONTENEAU
 22/06/2021 : **Kaïss** de Florine PUYDEBOIS et Kévin COMTE
 07/07/2021 : **Colombia** de Manon MARCHAT et Michaël PIMENTA
 19/07/2021 : **Farès** de Leïla BOULEGROUH et Tarik EL HARCHAOUI
 25/07/2021 : **Thibault** de Fanny CAILLEY et Pascal PEREIRA
 09/08/2021 : **Lénie** de Pauline SALAGNAC et Antoine FERRANDIS

ILS NOUS ONT QUITTÉS



22/04/2021 : **Daniel TESTUT**
 31/04/2021 : **Eliane DUVAL** née REVERSE
 08/05/2021 : **Jacqueline CHARPENTIER** née SEYRAL
 13/05/2021 : **Micheline HAUTION** née DUPEY
 15/05/2021 : **Robert DE SAN JUAN**
 16/05/2021 : **Serge BONCONOR**
 14/06/2021 : **Yvette DE SAN JUAN** née FAURIE
 17/06/2021 : **Micheline EYNARD** née GAUTHIER
 17/06/2021 : **Paulette SARLANGE** née PEYREBRUNE
 23/06/2021 : **Philippe ROUSSILHE**
 21/07/2021 : **Marie SALVANT** née SAUVEZIE
 26/07/2021 : **Claude VILLÉGER**
 04/08/2021 : **Michel LACROIX**
 06/08/2021 : **Simone BRESSAN** née VAUX
 06/08/2021 : **Marie AGEORGES** née GILET

ILS S'AIMENT



22/05/2021 : **Marie-Dominique LARUE** et **Thierry ROUCHEYROLLES**
 19/06/2021 : **Ozlem DEMIRDAS** et **Mustafa UYGUR**
 26/06/2021 : **Anne RANC** et **Frédéric ORIEUX**
 03/07/2021 : **Agnès MALARD** et **Patrick MANTE**
 17/07/2021 : **Céline CLUZAN** et **Cédric CHEVALIER**
 28/07/2021 : **Pauline COMBE** et **Morgan CHASSERIAUD**
 31/07/2021 : **Cyrille PLANKEELE** et **Thibault LACROIX**
 05/08/2021 : **Mary Ann ADUANA** et **Frédéric HARDY**